



L'IPS propose un référendum pour la retraite à 65 ans tous régimes confondus

Lors de la présentation de ses solutions pour préserver le système français de protection sociale mardi 24 mai, l'Institut de la protection sociale a notamment proposé de repousser l'âge de départ à la retraite à 65 ans pour l'ensemble des régimes. L'IPS propose de réaliser cette réforme d'envergure par voie de référendum, "*la seule façon d'harmoniser*" les systèmes de retraites et de pérenniser un système de retraite par répartition.

Cette mesure implique que la préservation ou non des régimes spéciaux des élus ainsi que ceux des salariés du public soit également soumise à référendum, précise l'Institut.

Divisées en 6 pôles d'expertise (notamment les retraites, l'épargne salariale et le RSI), les propositions de l'IPS s'adressent aux candidats à l'élection présidentielle de 2017. L'IPS précise qu'il a déjà soumis ses propositions à certains candidats de la primaire à droite et qu'ils sont libres d'y puiser les propositions qu'ils souhaitent dans leurs programmes.